

DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU 09 Octobre au 13 Novembre 2021

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA ROCHE DES ARNAUDS

MISE EN ŒUVRE DES GESTES BARRIERES

Afin de garantir la protection du public et des personnes en charge de la gestion de cette enquête, il convient de procéder à la mise en œuvre d'un protocole sanitaire garantissant le respect de mesures barrières de protection

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors des 5 permanences physiques :

- Le samedi 09 octobre 2021 de 9h à 12h
- Le lundi 18 octobre 2021 de 8h à 12h
- Le samedi 30 octobre 2021 de 9h à 12h
- Le lundi 08 novembre 2021 de 14h à 17h
- Le samedi 13 novembre 2021 de 9h à 12h

Lieu de l'enquête :

Le commissaire enquêteur recevra le public, durant ses permanences à la Mairie de La Roche des Arnauds (Bureau des Adjoints). Le commissaire enquêteur ne pourra recevoir qu'une seule personne à la fois afin de garantir la distanciation sociale obligatoire.

Accueil du public :

Le public sera tenu de venir équipé d'un masque de protection et de son propre stylo. A défaut, ces équipements seront mis à sa disposition par la mairie.

Du gel hydro alcoolique sera disponible en mairie.

Déroulement des permanences physiques :

Le commissaire enquêteur appellera successivement la personne désirant le consulter uniquement après le départ de la personne précédente.

Il n'acceptera aucun entretien avec une personne non équipée d'un masque ou présentant des symptômes évidents d'infection (toux, respiration difficile, etc...).

L'entretien sera limité dans le temps (20 minutes maximum) afin de permettre l'accès au dossier d'enquête publique au plus grand nombre.

Il invitera la personne, à l'issue de l'entretien :

- Soit à déposer ses observations sur le registre papier ;
- Soit à déposer ses observations sur l'adresse mail dédiée à l'enquête ;
- Soit à déposer ses observations par courrier postal à son attention à la mairie de La Roche des Arnauds.